

## COMMUNE DE SCHOENAU

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

**Présent(e)s :** BUTSCHA Michel, CHAPOT Philippe, NAAS Laurent, WIEDEMANN Patricia GUTMANN Séverine, HEBERT Laetitia, HUCK Cindy, KUHN Matthieu, KOEBEL Florence, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy, ZIMMERER Philippe.

**Absent(e)s excusé(e)s:** Néant.

#### 1) **Approbation de la séance du 23 février 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2023.

#### 2) **Approbation du compte administratif**

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif de l'exercice 2022. Pour rappel, le compte administratif est le compte de résultat de l'année écoulée, il recense l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées.

Le compte administratif de l'année 2022 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Recettes réalisées	920 578,31 €
Dépenses réalisées	660 089,69 €
<b>Résultat (Excédent de fonctionnement)</b>	<b>+ 260 488,62 €</b>

- **Section d'investissement**

Recettes réalisées	1 531 318,77 €
Dépenses réalisées	384 048,67 €
<b>Résultat (excédent d'investissement)</b>	<b>+ 1 147 270,10 €</b>

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, le maire s'étant retiré au moment du vote. Ces écritures sont confirmées par le compte de gestion de la trésorerie.

### **3) Affectation du résultat de fonctionnement**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2022 et constaté un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement, décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat au budget primitif comme suit :

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **260 488,62 €** est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (c1068).

L'excédent d'investissement d'un montant de **1 147 270,10 €** est également affecté en recettes d'investissement au compte 001 au titre de l'excédent d'investissement reporté (c001).

### **4) Vote des taux d'imposition**

Le Maire présente l'état 1259 au conseil municipal : le document de notification des impositions directes locales. Cette année, l'Etat a revalorisé les bases d'imposition de 7,1 % afin de compenser l'inflation, ce qui a pour conséquence, une hausse des recettes fiscales attendues d'environ 33 000 €. Depuis la réduction, en 2021, de 50 % des impôts de production sur les locaux industriels, la revalorisation des bases ne s'applique plus que sur la moitié des impôts de production. L'autre moitié est compensée par le versement d'allocations compensatrices par l'Etat mais celles-ci ne font pas l'objet de revalorisation.

La conséquence pour la commune est la suivante : avant 2021, les impositions directes représentaient 85% des recettes de fonctionnement, depuis l'année dernière, ces recettes ne représentent plus que 49 % du total des recettes. L'autonomie financière communale a été considérablement réduite.

Compte tenu de cette situation et des incertitudes liées à l'évolution de la réglementation et de la réduction progressive de l'autonomie fiscale des collectivités, le Maire propose d'augmenter de 5% les taux d'imposition pour l'année 2023. Cette augmentation permettra de sécuriser des recettes fiscales sur lesquelles la commune n'aura potentiellement plus de levier dans les années à venir.

Par ailleurs, le Maire détaille les taux actuels communaux qui se situent en dessous des moyennes départementales et nationales, comme le montre le tableau suivant :

Impôt	Taux communaux 2022	Taux communaux 2023 (+5%)	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe foncière bâtie (TFB)	21,29	22,36	33,68	38,28
Taxe foncière non bâties (TFNB)	34,41	36,13	65,68	50,44
Taxe d'habitation (TH)	13,81	14,50	28,65	22,98
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18,41	19,33		26,26

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 22,36 %

TFB : 36,13 %

TFPNB : 14,50%

CFE : 19,33 %

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité, l'augmentation des taux d'imposition des quatre taxes de 5%.

## 5) Approbation du budget primitif 2023

Le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023. Ce budget, présenté en équilibre en section de fonctionnement comme en section d'investissement, est détaillé comme suit :

- **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Chapitre 60 : Achats de fourniture	93 800,00 €
Chapitre 61 : Achat de services	98 000,00 €
Chapitre 62 : Autres services	43 500,00 €
Chapitre 63 : Impôts	4 700,00 €
Chapitre 64 : Charges de personnel	251 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	89 544,39 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	157 066,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	8 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	117 389,61 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>865 000,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Compte 6419 : Remboursements assurance	10 000,00 €
Chapitre 70 : Revenus du domaine	32 000,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	430 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	350 000,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	43 000,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>865 000,00 €</b>

- **Section d'investissement**

<b>Dépenses d'investissement</b>	
Chapitre 001 : Déficit reporté	0,00 €
Chapitre 16 : Emprunts, dettes et cautions	74 000,00 €
Chapitre 20 : Frais d'études	6 000,00 €
Chapitre 21 : Travaux et équipements	2 145 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 235 000,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>	
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	1 147 270,10 €
Chapitre 10 : Excédent d'investissement capitalisé	260 488,62 €
Chapitre 10 : FCTVA	11 297,67 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	393 554,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et cautions	295 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	117 389,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>2 235 000,00 €</b>

La liste des investissements prévus en 2023 s'établit comme suit :

<b>Nature de l'investissement</b>	<b>Montant en € TTC</b>
<b>Restes à réaliser 2022</b>	
Remplacement des fenêtres des appartements de l'école	50 000,00
Rénovation de la maison communale (Maitrise d'œuvre et travaux) 90%	390 000,00
Mise en accessibilité de la mairie (Maitrise d'œuvre et travaux)	220 000,00
Construction de vestiaires pour le club house, remplacement de la toiture et installation de panneaux photovoltaïques (Maitrise d'œuvre et travaux) 60%	666 000,00
Achat de foncier (forêts EDF)	12 000,00
Achat de terrain lieudit Brucksender	32 000,00
Remplacement hotte SDF	10 000,00
Bardage bâtiment ancienne poste	10 000,00
<b>Total des restes à réaliser 2022</b>	<b>1 390 000,00</b>
Accompagnement ATIP - Etude camping	4 000,00
AMO étude de faisabilité	2 000,00
Aménagement terrain zone de loisirs	81 250,00
Circuits touristiques	63 750,00
Zone de loisirs intergénérationnelle	190 000,00
Eclairage public	25 000,00
Aménagement chemins d'accès camping	70 000,00
Aménagement d'un local commercial (Maitrise d'œuvre et travaux)	112 000,00
Aménagement d'un point d'accueil touristique	42 000,00
Aménagement d'une aire de camping-car	100 000,00

Réfection du sol de la salle sous l'école	33 000,00
Achat de mobilier mairie	11 000,00
Peinture salle sous l'école	15 000,00
Achat de matériel informatique et téléphones	3 000,00
Séparation circuits de chauffage chaudière ancienne poste	5 000,00
Abribus école	4 000,00
<b>Total des investissements 2023</b>	<b>761 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>2 151 000,00</b>

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget de la régie du moulin d'un montant de 2 344,39 €.

### **6) Compte administratif et budget du moulin**

Philippe Chapot présente et commente le compte administratif de l'exercice 2022 et le budget primitif de l'année 2023, pour la régie du moulin.

Le compte administratif de l'année 2022 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Recettes réalisées	24 009,74 €
Dépenses réalisées	20 552,81 €
Résultat (Excédent de fonctionnement)	+ 3 456,93 €

- **Section d'investissement**

Recettes réalisées	38 600,80 €
Dépenses réalisées	11 661,57 €
Résultat (excédent d'investissement)	+ 26 939,23 €

Le compte administratif 2022 de la régie autonome du moulin est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, représentant le conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière.

Philippe Chapot présente le budget primitif 2023, qui se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Déficit de fonctionnement reporté	0,00
Fournitures d'électricité	500,00
Maintenance (contrat annuel)	2 000,00

Frais télécommunication	100,00
Intérêts dette	2 100,00
Dépenses imprévues	86,06
Dotation aux amortissements	15 213,94
<b>Total des dépenses</b>	<b>20 000,00</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Produits de vente d'électricité	10 037,11
Subventions d'exploitation	2344,39
Amortissement subvention investissement	4 161,57
Résultat de fonctionnement reporté	3456,93
<b>Total des recettes</b>	<b>20 000,00</b>

- **Section d'investissement**

<b>Dépenses d'investissement</b>	
Emprunt (remboursement du capital)	7 500,00
Contrepartie amortissement subvention	681,93
Contrepartie amortissement subvention	196,43
Contrepartie amortissement subvention	3 283,21
<b>Total des dépenses</b>	<b>11 661,57</b>

<b>Recettes d'investissement</b>	
Excédent d'investissement reporté	26 939,23
Compensation amortissement	14 409,08
Compensation amortissement	804,86
<b>Total des recettes</b>	<b>42 153,17</b>

Le budget primitif présenté pour l'année 2023 est approuvé, à l'unanimité, par le conseil municipal, représentant le conseil d'exploitation de la régie.

**7) Avenant à la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la maison communale et validation du résultat de l'appel d'offres**

Le Maire présente au conseil municipal l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la maison communale.

L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre porte notamment sur la modification du projet et la relance des marchés publics. Il s'élève à 19 260,82 € HT, soit 23 112,98 € TTC.

Le montant total du marché d maîtrise d'œuvre s'élève à 72 931,63 € HT, soit 87 517,96 € TTC.

Le conseil municipal valide l'avenant à la majorité (1 abstention).

Le Maire présente également le résultat de l'appel d'offres pour les travaux relatifs à ce projet. Les entreprises retenues sont les suivantes :

N°	Intitulé	Entreprise retenue	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	GROS OEUVRE	KLOTZ CONSTRUCTION	78 042,09	93 650,51
2	CHARPENTE	PIASENTIN	70 491,40	84 589,68
3	ECHAFAUDAGE	ECHAPRO	4 158,77	4 990,52
4	DEMOLITION	GERARD JEHL	20 730,38	24 876,46
5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	BRUPPACHER	29 588,60	35 506,32
6	COUVERTURE ZINGUERIE	PIASENTIN	32 921,89	39 506,27
7	ISOLATION / PLATRERIE	OLRY CLOISONS	19 326,49	23 191,79
8	MENUISERIES INTERIEURES	SIBOLD	13 581,04	16 297,25
9	CHAPE / CARRELAGE / FAIENCE	DIPOL	8 391,40	10 069,68
10	REVETEMENT SOL SOUPLE	MULTISOLS	3 369,08	4 042,90
11	PEINTURES INTERIEURES	ARKEDIA	4 184,59	5 021,51
12	ENDUITS DE FACADE - ITE SUR OSSATURE BOIS	CREPISTYLE	18 396,40	22 075,68
13	SERRURERIE	SNEE	1 830,00	2 196,00
14	SANITAIRE VENTILATION CHAUFFAGE	LABEAUNE	23 421,85	28 106,22
15	ELECTRICITE	JS ELEC	32 120,81	38 544,97
16	VRD	GERARD JEHL	14 484,28	17 381,14
18	INFILTROMETRIE	DER	830,00	996,00

<b>TOTAL MARCHE HT</b>	<b>375 869,07</b>
TVA	75 173,81
<b>TOTAL MARCHE TTC</b>	<b>451 042,88</b>

Le conseil municipal valide le résultat de l'appel d'offres et donne pouvoir au pouvoir pour signer les marchés et tout acte relatif à ce projet.

## **8) Validation du résultat de l'appel d'offres pour le projet de création de vestiaires et d'installation photovoltaïque**

Les résultats de l'appel d'offres pour le projet de création de vestiaires ne sont pas encore définitifs. Le Maire propose de valider le résultat lors du prochain conseil municipal, le 11 avril.

Il propose toutefois d'attribuer les lots 05 et 16 relatifs à l'échafaudage et au désamiantage afin de permettre un démarrage du chantier.

Les entreprises retenues pour ces lots sont SCHWEITZER (Rosheim) pour un montant de 11 177,50 € HT pour le lot échafaudage et l'entreprise PREMYS (Wittelsheim) pour le lot désamiantage, pour un montant de 21 501,65 € HT.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le résultat et donne pouvoir au maire pour signer les marchés et tout acte s'y rapportant.

## **9) Recrutement d'un saisonnier**

Suite à l'appel à candidature pour le poste de saisonnier pour le mois de juillet, une candidature a été déposée par Timéo Kessler.

Deux anciens saisonniers ont également postulé mais le conseil municipal avait décidé de donner la priorité aux nouvelles candidatures. Le Maire propose donc de retenir la candidature de Timéo Kessler.

Le conseil municipal valide à l'unanimité et donne pouvoir au maire pour signer le contrat de recrutement.

## **10) Approbation du contrat de territoire 2022-2025 du Territoire Centre Alsace**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Centre Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.



Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des séniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

- Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.
- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).
- Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.
- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.
- Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.
- Développer l'offre de services en faveur des séniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,

Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

## **11) Groupement de commande d'électricité**

La communauté de communes propose de former un groupement de commandes pour l'achat d'énergie. 4 lots sont identifiés et les communes peuvent choisir les lots auxquels elles souhaitent adhérer.

Les lots proposés sont les suivants :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 (jaune) - et services associés
- Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 (bleu) - et services associés
- Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 (bleu) - éclairage public et services associés
- Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés

Le groupement porte sur achat d'énergie pour la période 2024-2027.

Le Maire propose que la commune adhère au groupement de commande pour les lots 1 et 2 relatifs à l'achat d'électricité pour les bâtiments communaux, tarifs jaunes pour la salle des fêtes et l'église et tarifs bleus pour les autres bâtiments communaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la participation à ce groupement de commande (lots 1 et 2).

## **12) Divers et communiqués**

### **• Oschterputz**

Le Maire rappelle que l'Oschterputz communal est prévu ce samedi 1<sup>er</sup> avril à 9h30. Le rendez-vous est fixé devant l'atelier communal et tous les habitants intéressés sont conviés.

Cette action citoyenne consiste à ramasser les déchets sur le ban communal du village afin de nettoyer et protéger la belle nature environnante.

### **• Devis remplacement des fenêtres des appartements de l'école**

Le Maire présente différents devis demandés pour le remplacement des fenêtres des appartements de l'école et propose de retenir l'offre la moins disante d'ACTIFEN pour un montant de 27 943,58 € HT.

### **• Commission d'animation socio-culturelle de la CCRM**

Laurent Naas informe le conseil municipal que la commission d'animation socio-culturelle se réunira cette semaine pour évoquer les liens entre les points lectures et le réseau des médiathèques.

### **• Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal se tiendra mardi 11 avril à 19h30.

Michel BUTSCHA  
Le Maire

BUTSCHA Michel	CHAPOT Philippe	NAAS Laurent
WIEDEMANN Patricia	GUTMANN Séverine	HUCK Cindy
LEONHART Jean-Pierre	KOEBEL Florence	KUHN Matthieu
SCHMITT Anne	SCHMITT Roland	TOUSCH Jean-Jacques
HEBERT Laetitia	WEIBEL Remy	ZIMMERER Philippe